|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| A/55/inf/6  |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 20 août 2015  |

**Assemblées des États membres de l’OMPI**

**Cinquante‑cinquième série de réunions**

**Genève, 5 – 14 octobre 2015**

BUREAUX EXTÉRIEURS DE L’OMPI

*Document d’information établi par le Secrétariat*

## I. Introduction

1. À la vingt‑troisième session du Comité du programme et budget (PBC) de l’OMPI tenue en juillet 2015, un vaste débat s’est instauré au sujet des bureaux extérieurs de l’OMPI au titre du programme 20 du “projet de programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2016‑2017”. En réponse aux interventions faites par les États membres, le Secrétariat a indiqué qu’un document d’information serait établi contenant des précisions sur les activités des bureaux extérieurs de l’OMPI. Ce document contiendrait également des informations détaillées sur les initiatives lancées récemment par le Secrétariat en vue d’améliorer l’intégration et la cohérence des bureaux extérieurs.

## II. BUREAUX EXTÉRIEURS DE L’OMPI : FONCTIONS ET PRINCIPES

1. L’OMPI dispose d’un réseau limité de bureaux extérieurs. Ces bureaux ont été créés entre 2005 et 2014 à Singapour (2005), au Japon (2006), au Brésil (2010), en Chine (2014) et en Fédération de Russie (2014). À l’exception du bureau de Singapour qui couvre la région de l’Association des nations de l’Asie du Sud‑Est (ASEAN), les autres bureaux de l’OMPI couvrent uniquement les pays dans lesquels ils se situent.
2. Les bureaux extérieurs de l’OMPI ont pour fonctions principales de promouvoir les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI, de mettre en œuvre des activités d’assistance technique et de renforcement des capacités, de promouvoir les traités de l’OMPI et de mettre en œuvre des stratégies efficaces de communication et de sensibilisation, dans le but de “promouvoir l’élaboration d’un système international de la propriété intellectuelle efficace et équilibré, qui favorise l’innovation et la créativité dans l’intérêt de tous”. Outre ces fonctions, chaque bureau doit également répondre aux besoins et aux demandes spécifiques du pays ou de la région dans lequel il se situe.
3. Les principes fondamentaux régissant la création de bureaux extérieurs de l’OMPI sont les suivants : i) les bureaux extérieurs doivent apporter une valeur ajoutée et accroître l’efficacité et l’efficience de l’exécution du programme, en coordination avec les travaux réalisés au siège et de manière complémentaire pour éviter la répétition inutile des tâches; ii) les bureaux extérieurs doivent répondre de manière efficace et adéquate aux priorités, aux spécificités et aux besoins au niveau local; iii) les bureaux extérieurs doivent avoir un rapport coût‑efficacité satisfaisant; et iv) les bureaux extérieurs doivent tous faire partie intégrante du cadre réglementaire et du cadre de la gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l’OMPI. Conformément à ces principes, le principal objectif à atteindre, mais également le principal défi à relever pour la direction, est d’assurer l’intégration complète et totale du réseau de bureaux extérieurs de l’OMPI dans le mandat, les travaux, les activités et le cadre des résultats de l’Organisation, afin d’assurer la cohérence et l’utilité de ces bureaux.

## III. BUREAUX EXTÉRIEURS DE L’ompi : RÔLE, MANDAT ET ACTIVITéS

1. Dès le départ, il convient de noter que les cinq bureaux extérieurs de l’OMPI sont pleinement intégrés dans le cadre des résultats de l’Organisation. De fait, le programme de travail annuel de chaque bureau extérieur est coordonné avec celui des bureaux régionaux et celui des autres secteurs au siège de l’Organisation. Cette configuration permet d’assurer la bonne mise en œuvre du programme en évitant une répétition inutile des tâches et de tirer pleinement parti des avantages liés à la présence de l’Organisation sur le terrain. En 2015, la Division de l’exécution des programmes et du budget a travaillé sans relâche avec les bureaux extérieurs pour assurer une bonne coordination dans l’établissement du programme et budget pour 2016‑2017.

### a) Bureau de l’OMPI à Singapour

1. Le Bureau de l’OMPI à Singapour a été créé en 2005 à la suite d’une décision prise par le Comité de coordination de l’OMPI à sa cinquante‑troisième session cette même année. Il est situé sur le campus de la National University of Singapore, où se trouvent plusieurs autres organisations intergouvernementales. En outre, le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI est installé dans des locaux distincts qui accueillent également plusieurs autres institutions d’arbitrage. Le Bureau de l’OMPI à Singapour compte un directeur, deux administrateurs et une assistante administrative. Le Centre d’arbitrage et de médiation compte un administrateur.
2. Le Bureau de l’OMPI à Singapour, le seul bureau extérieur de l’OMPI à vocation régionale, œuvre au service des pays de l’ASEAN. À cet effet, il veille en particulier à aider les pays de l’ASEAN dans la mise en œuvre des plans d’action de l’ASEAN dans le domaine de la propriété intellectuelle, conformément aux plans et aux stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. Le Bureau de l’OMPI à Singapour travaille également en étroite collaboration avec le Gouvernement de Singapour avec lequel l’OMPI a conclu des mémorandums d’accord définissant, entre autres, des activités de coopération visant à faire mieux connaître la propriété intellectuelle et à renforcer les capacités dans ce domaine dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) dans la région.
3. On trouvera ci‑après une liste des principales activités menées par le Bureau de l’OMPI à Singapour durant le premier semestre 2015 :
* Le Bureau de l’OMPI à Singapour a contribué à la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI, en particulier dans les pays de l’ASEAN qui ont adhéré aux différents systèmes ou qui prévoient de le faire dans le cadre des plans d’action susmentionnés. Par exemple, durant le premier semestre 2015, le Bureau de l’OMPI à Singapour a organisé ou coorganisé cinq séminaires sur les systèmes de Madrid et de La Haye auxquels ont participé 200 parties prenantes.
* Le Bureau de l’OMPI à Singapour a fourni une assistance technique pour aider à la mise en œuvre de systèmes d’administration efficaces au sein des offices de propriété intellectuelle et des organisations de gestion collective dans la région. La présence au sein du Bureau de l’OMPI à Singapour d’un expert (non‑fonctionnaire) dans les solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle a largement contribué à renforcer les capacités et l’efficacité du bureau à cet égard.
* Le Bureau de l’OMPI à Singapour a fait appel à des fonctionnaires, à des professionnels et à des universitaires de toute la région et des principales institutions de Singapour pour faire connaître la propriété intellectuelle ainsi que les activités et les services proposés par l’OMPI. À cet égard, durant le premier semestre 2015, le Bureau de l’OMPI à Singapour a participé à 24 événements nationaux ou régionaux et a organisé à l’intention de praticiens et d’étudiants quatre visites d’étude, principalement dans les locaux du Bureau de l’OMPI à Singapour.
* Tirant parti de son emplacement et de ses échanges réguliers avec les nombreux prestataires d’assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle présents dans la région, le Bureau de l’OMPI à Singapour a contribué à la création d’un groupe de prestataires d’assistance technique qui se réunit régulièrement et qui assure une meilleure coordination des activités d’assistance technique en matière de propriété intellectuelle en permettant d’éviter la répétition inutile des tâches.
1. Le Bureau de l’OMPI à Singapour a également participé au maintien d’une interface de communication dynamique entre l’OMPI, ses États membres et l’ensemble des parties prenantes en contribuant, dans le temps qui lui était imparti, au service à la clientèle 24 heures sur 24 de l’OMPI.

### b) Bureau de l’OMPI au Japon

1. Le Bureau de l’OMPI au Japon a été créé en 2006 à la suite d’une proposition faite par le Gouvernement du Japon aux assemblées l’année précédente. Il est situé à Tokyo dans des locaux proches de l’Office des brevets du Japon et des ministères correspondants. Le Bureau de l’OMPI au Japon compte un directeur et un administrateur. Il compte également un administrateur (chercheur) financé par le Fonds fiduciaire OMPI‑Japon.
2. Le Bureau de l’OMPI au Japon s’attache en particulier à promouvoir les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec les institutions japonaises, le secteur privé, les groupes de parties prenantes et les milieux académiques. Le Bureau de l’OMPI au Japon a déjà travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement du Japon à la mise en place et à la mise en œuvre du fonds fiduciaire OMPI‑Japon, l’un des principaux fonds fiduciaires de l’OMPI.
3. On trouvera ci‑après une liste des principales activités menées par le Bureau de l’OMPI au Japon durant le premier semestre 2015 :
* L’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye est officiellement entré en vigueur à l’égard du Japon le 13 mai 2015. Le Bureau de l’OMPI au Japon a fourni des conseils et une assistance en temps réel, en japonais, sur le fonctionnement du système et a répondu à de nombreuses questions reçues par le bureau. Le nombre de questions devrait augmenter à l’avenir. Le Bureau de l’OMPI au Japon, qui travaille en étroite collaboration avec le Service d’enregistrement de La Haye au siège, a élaboré pour les mois à venir toute une série d’activités de promotion qui s’adressent aux nombreux utilisateurs potentiels du système.
* Le Bureau de l’OMPI au Japon a noué le dialogue avec le secteur privé et des groupes d’utilisateurs au Japon dans le cadre d’événements organisés par ces groupes, afin de promouvoir les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI. Par exemple, le Bureau de l’OMPI au Japon, avec le concours de l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), a organisé des réunions en février 2015 entre le Directeur général de l’OMPI et quelque 1500 utilisateurs des systèmes mondiaux de l’OMPI. Le Bureau de l’OMPI au Japon a également tiré parti des séminaires sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) organisés en mai 2015 par l’Association japonaise des conseils en brevets (JPAA) pour atteindre plus de 200 utilisateurs et utilisateurs potentiels du système du PCT. En tout, durant le premier semestre 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon a participé à 15 événements nationaux ou régionaux.
* La langue de communication joue un rôle important dans la réussite des activités de sensibilisation menées au Japon. À cet égard, le Bureau de l’OMPI au Japon joue un rôle essentiel en fournissant des informations en japonais. Le site Web du Bureau de l’OMPI au Japon a été traduit en japonais. Le bureau traduit aussi régulièrement les documents et les informations qui sont jugés essentiels. Durant le premier semestre de l’année, le Bureau de l’OMPI au Japon a répondu à 393 questions provenant d’utilisateurs et de parties prenantes japonais.
* Le Secteur des marques et des dessins et modèles a financé la participation d’un consultant spécialisé dans le système de Madrid, établi à Tokyo. Cela a permis au Bureau de l’OMPI au Japon de se rendre, de façon régulière et continue, dans de nombreuses entreprises, dont certaines sont de grands utilisateurs du système de Madrid, et de fournir des informations actualisées sur les derniers développements.
* Le Bureau de l’OMPI au Japon travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement du Japon en ce qui concerne la planification et l’utilisation du fonds fiduciaire OMPI‑Japon. Ce fonds a fourni au Bureau de l’OMPI au Japon des ressources extrabudgétaires qui lui ont permis de se concentrer sur la mise en œuvre d’activités visant à renforcer les capacités et à promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle au sein des entreprises dans les pays en développement. Le chercheur employé au sein du Bureau de l’OMPI au Japon grâce à un financement du fonds fiduciaire participe par exemple à la mise à jour de la base de données IP Advantage qui contient des exemples concrets permettant de mieux comprendre comment fonctionne la propriété intellectuelle et comment son exploitation efficace peut contribuer au développement. Le Bureau de l’OMPI au Japon a également joué un rôle dans l’organisation de la Conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle qui a été financée au moyen du fonds fiduciaire et qui s’est tenue à Tokyo en juin 2015.
1. Le Bureau de l’OMPI au Japon a également participé au maintien d’une interface de communication dynamique entre l’OMPI, ses États membres et l’ensemble des parties prenantes en contribuant, dans le temps qui lui était imparti, au service à la clientèle 24 heures sur 24 de l’OMPI.

### c) Bureau de l’OMPI au Brésil

1. Le Bureau de l’OMPI au Brésil a été créé en 2010 à la suite de son inscription au programme et budget révisé pour l’exercice biennal 2008‑2009 et de l’approbation par le Comité de coordination à sa soixante‑deuxième session d’un accord portant création de ce bureau. Celui‑ci est situé dans le quartier d’affaires de Rio de Janeiro où l’on trouve également les bureaux régionaux de la Banque mondiale. Le Bureau de l’OMPI au Brésil compte un directeur, deux administrateurs (l’un d’eux étant un administrateur recruté sur le plan national) et une assistante administrative.
2. Le Bureau de l’OMPI au Brésil, qui est situé à Rio de Janeiro, travaille en étroite collaboration avec l’Institut national de la propriété industrielle (INPI), également présent dans la même ville. Le bureau s’attache en priorité à favoriser l’utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement grâce à la mise en valeur des ressources humaines, notamment au Brésil ainsi que dans d’autres pays en développement qui participent à des programmes de coopération avec le Brésil. Il administre deux fonds fiduciaires entre le Gouvernement brésilien et l’OMPI, qui visent notamment à promouvoir une culture de la propriété intellectuelle au sein des institutions et des utilisateurs nationaux et internationaux grâce à une coopération Sud‑Sud entre les pays en développement à l’intérieur et à l’extérieur de la région Amérique latine. On trouvera ci‑après une liste des principales activités menées par le Bureau de l’OMPI au Brésil durant le premier semestre 2015 :
* Le Bureau de l’OMPI au Brésil a continué à travailler en étroite collaboration avec l’INPI dans le cadre de l’organisation d’activités de renforcement des capacités dans le domaine de l’examen des brevets. Il a également participé aux programmes de renforcement des capacités proposés par des institutions brésiliennes telles que l’Académie de l’INPI et les universités fédérales et d’État.
* Le Bureau de l’OMPI au Brésil a également collaboré avec les institutions locales pour mieux faire connaître l’OMPI, ses activités et les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle. Le Bureau de l’OMPI au Brésil a été invité à devenir membre de deux comités créés par l’Association nationale pour la recherche et le développement des entreprises innovantes (ANPEI). Des réunions sont organisées chaque mois et le Bureau de l’OMPI au Brésil fournit conseils et assistance pour faire le lien entre propriété intellectuelle et innovation. Ce dernier a également collaboré avec l’Agence brésilienne de l’innovation (FINEP) et le service d’appui aux petites et moyennes entreprises brésiliennes (SEBRAE) dans le cadre de la planification d’activités communes de promotion, de formation et de renforcement des capacités pour l’année en cours.
* Le Bureau de l’OMPI au Brésil a également contribué à la promotion des plates‑formes de l’OMPI. Il a noué des liens solides avec le Forum des gestionnaires de technologie dans les universités (FORTEC) qui devrait aboutir aux premiers téléchargements de technologies dans la base de données WIPO GREEN en 2015.
1. Le Bureau de l’OMPI au Brésil a également participé au maintien d’une interface de communication dynamique entre l’OMPI, ses États membres et l’ensemble des parties prenantes en contribuant, dans le temps qui lui était imparti, au service à la clientèle 24 heures sur 24 de l’OMPI.

### d) Bureau de l’OMPI en Chine

1. Le Bureau de l’OMPI en Chine a été créé en 2014 à la suite de décisions prises par le Comité de coordination à sa soixante‑septième session (44e session ordinaire) en septembre 2013 et par les assemblées à leur quarante‑quatrième session en décembre 2013. Il est situé dans un bâtiment indépendant, récemment rénové, dans le centre de Beijing, à proximité de bureaux du Gouvernement. Le Bureau de l’OMPI en Chine compte un directeur, un administrateur et un poste d’assistante administrative (actuellement vacant). Il compte également deux stagiaires (non‑fonctionnaires) qui possèdent des compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle.
2. C’est en 2015, au terme d’une phase de mise en place qui a débuté en 2014, que le Bureau de l’OMPI en Chine a commencé à être opérationnel. Il s’est attaché en particulier à promouvoir les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et les traités de l’OMPI tout en faisant mieux connaître l’OMPI, le Bureau de l’OMPI en Chine et le rôle de la propriété intellectuelle en ce qui concerne l’innovation et le développement.
3. On trouvera ci‑après une liste des principales activités menées par le Bureau de l’OMPI en Chine durant le premier semestre 2015 :
* Le Bureau de l’OMPI en Chine a travaillé en étroite collaboration avec les administrations correspondantes en Chine à tous les niveaux ainsi qu’avec des fonctionnaires du Gouvernement en prévision de l’adhésion de la Chine au Traité de Marrakech, au système de La Haye et au Traité de Singapour. S’agissant de la ratification par la Chine du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (en 2014), le Bureau de l’OMPI en Chine a également tiré parti d’événements tels que la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, du prix OMPI de la créativité et du dix‑huitième festival international du film de Shanghai tenu en juin 2015 pour promouvoir la protection et l’utilisation du droit d’auteur et des droits connexes dans le cadre de l’industrie cinématographique.
* Le Bureau de l’OMPI en Chine a noué des liens étroits avec des associations industrielles afin d’atteindre les utilisateurs et les parties prenantes. Il convient de noter que, durant le premier semestre de l’année, le bureau a organisé neuf séminaires et ateliers sur les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye ainsi que sur les modes extrajudiciaires de règlement des litiges à l’intention des utilisateurs et des parties prenantes, y compris dans des provinces éloignées de Beijing. Durant le premier semestre, le bureau a répondu à plus de 300 questions d’utilisateurs et de parties prenantes concernant les systèmes de l’OMPI.
* Le Bureau de l’OMPI en Chine a prêté une attention particulière à ses programmes de sensibilisation. Il a créé un groupe de contact composé de journalistes provenant des médias grand public à l’échelle nationale et a collaboré avec ce groupe de façon régulière pour le tenir informé des derniers développements concernant l’OMPI. Il a également organisé un cours d’été de l’Académie de l’OMPI à Shanghai auquel ont participé plus de 60 personnes provenant d’une douzaine de pays. En peu de temps, le bureau a attiré une attention considérable et a accueilli 57 visiteurs internationaux ou locaux (y compris des missions diplomatiques étrangères).
* Durant le premier semestre, le Bureau de l’OMPI en Chine a organisé ou coorganisé 12 événements auxquels ont assisté 1220 personnes. Il a assisté ou participé à 24 réunions ou événement qui ont attiré des milliers de participants du Gouvernement, du secteur privé, des instituts de recherche et des milieux académiques.

### e) Bureau de l’OMPI en Russie

1. Le Bureau de l’OMPI en Russie a été créé en 2014 à la suite des décisions prises par le Comité de coordination à sa soixante‑septième session (44e session ordinaire) en septembre 2013 et les assemblées à leur quarante‑quatrième session en décembre 2013. Il occupe actuellement des locaux provisoires et déménagera dans des locaux du nouveau Centre d’innovation Skolkovo situé à proximité de Moscou durant le second semestre 2015. Le Bureau de l’OMPI en Russie compte un administrateur portant le titre de vice‑directeur.
2. C’est en 2015, au terme d’une phase de mise en place, que le Bureau de l’OMPI en Russie a commencé à être opérationnel. Il s’est attaché en particulier à promouvoir les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI, à contribuer au développement du réseau de centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) en Fédération de Russie et à collaborer étroitement avec les institutions, le secteur privé, les groupes d’utilisateurs et de parties prenantes, ainsi que les milieux académiques, pour augmenter la portée des activités de l’OMPI et les intensifier.
3. On trouvera ci‑après une liste des principales activités menées par le Bureau de l’OMPI en Russie durant le premier semestre 2015 :
* Le Bureau de l’OMPI en Russie a organisé des événements et des conférences, auxquels il a participé, à Moscou et dans d’autres régions de la Fédération de Russie, pour faire connaître aux utilisateurs et aux parties prenantes les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI. Par exemple, lors du Forum international sur la propriété intellectuelle tenu à Moscou en avril et organisé par le Bureau de l’OMPI en Russie, la Chambre de commerce de la Fédération de Russie et les institutions du Gouvernement, le Bureau de l’OMPI en Russie s’est adressé à plus de 2000 participants.
* Le Bureau de l’OMPI en Russie a renforcé la présence de l’OMPI en Fédération de Russie en intensifiant la coopération avec ses partenaires locaux. Il a collaboré à l’organisation d’une campagne de promotion de l’innovation à Vladivostok en avril et de séminaires sur le PCT en mai et en juin à Novosibirsk, Tyumen et Khanty‑Mansiysk, auxquels il a participé, et a promu l’utilisation de la propriété intellectuelle au sein des universités et des instituts de recherche au Daghestan en mai 2015. Il convient de noter que l’événement qui s’est tenu au Daghestan était non seulement le premier événement de ce type jamais organisé par l’OMPI dans le Caucase du Nord, mais également qu’il a attiré des représentants de régions avoisinantes que l’OMPI a pu rencontrer pour la première fois.
* Le Bureau de l’OMPI en Russie a travaillé en étroite collaboration avec le Service fédéral de la propriété intellectuelle (Rospatent) au développement du réseau en pleine croissance de plus de 120 centres d’appui à la technologie et à l’innovation dans les 9 districts fédéraux de la Fédération de Russie.
* Le Bureau de l’OMPI en Russie a organisé ou coorganisé 14 événements durant le premier semestre 2015, auxquels ont assisté plus de 4500 utilisateurs et parties prenantes. Il a également participé jusqu’à présent à quatre réunions en 2015, qui ont attiré plus de 9000 participants.
1. Il ressort clairement de ce qui précède que les bureaux extérieurs de l’OMPI apportent une valeur ajoutée aux travaux menés par l’Organisation dans différents domaines. Le rapport de proximité avec les parties prenantes et les utilisateurs, les échanges suivis avec ceux‑ci et l’utilisation de la langue locale contribuent à ce que tous adhèrent au mandat de l’OMPI. Parmi les principaux éléments qui constituent cette valeur ajoutée on peut citer la promotion ciblée des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI, les activités proposées dans le domaine de l’assistance technique et du renforcement des capacités, qui sont adaptées à l’évolution des priorités et des besoins à l’échelle locale, et le maintien d’une interface de communication dynamique avec les parties prenantes et les utilisateurs sous la forme d’un service à la clientèle 24 heures sur 24. En outre, les bureaux extérieurs réduisent le nombre de déplacements nécessaires entre le siège de l’Organisation et les pays ou les régions où sont situés les bureaux extérieurs, ce qui permet de réaliser des économies. Globalement, les bureaux extérieurs de l’OMPI ont démontré leur avantage en contribuant à faire progresser le mandat de l’Organisation dans les domaines dans lesquels ils œuvrent.

## IV. BUREAUX EXTÉRIEURS DE L’OMPI : INITIATIVES RÉCENTES

1. Comme indiqué précédemment, l’élargissement du réseau de bureaux extérieurs de l’OMPI a permis de faire progresser le mandat de l’Organisation, mais a également présenté des défis. L’un des principaux défis à relever pour la direction a été d’assurer l’intégration complète et totale du réseau de bureaux extérieurs de l’OMPI dans le mandat, les travaux, les activités et le cadre des résultats de l’Organisation, afin d’assurer la cohérence et l’utilité de ce réseau.
2. Dans un premier temps, il a fallu s’assurer que l’Organisation dispose des politiques et des procédures adéquates pour soutenir le réseau de bureaux extérieurs et pour assurer leur bon fonctionnement. Il a donc fallu se poser un certain nombre de questions : l’Organisation dispose‑t‑elle de politiques adéquates en matière de ressources humaines pour soutenir les bureaux extérieurs et proposer un environnement de travail attrayant? La sécurité et la sûreté des membres du personnel et des biens de l’OMPI dans les bureaux extérieurs sont‑elles maximisées? L’infrastructure informatique et les locaux des bureaux extérieurs sont‑ils adaptés et permettent‑ils aux bureaux et au siège d’accomplir leur travail? Les questions relatives à la résilience de l’Organisation ont‑elles été prises en considération pour ce qui est de la continuité des opérations des bureaux extérieurs? Les bureaux extérieurs font‑ils le nécessaire pour augmenter le potentiel de communication entre l’OMPI, les États membres et les parties prenantes?
3. Ensuite, il a fallu renforcer la présence des bureaux extérieurs dans le cadre des travaux en cours de l’Organisation. Il a donc été nécessaire d’inculquer une “culture des bureaux extérieurs” au siège de l’OMPI. C’est en réponse à ces défis qu’une série d’initiatives ont été lancées par le Secrétariat au début de 2015.
4. Afin d’examiner les politiques et les procédures de l’Organisation en lien avec les bureaux extérieurs ou ayant une incidence directe sur ceux‑ci, plusieurs groupes de travail ont été créés en février 2015. Ces groupes de travail traitent les points suivants : ressources humaines; infrastructure informatique, locaux et sécurité; direction, planification et mandat; communications; protocole et événements; et continuité des opérations. Ces groupes de travail, qui se composent de collègues expérimentés provenant des secteurs correspondants de l’OMPI, se réunissent de façon régulière depuis qu’ils ont été créés. Bien qu’ils progressent dans leurs domaines respectifs, les questions qu’ils traitent sont souvent complexes et intersectorielles, c’est pourquoi les délibérations se poursuivent.
5. Parallèlement, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne l’intégration des bureaux extérieurs et leur cohérence. À cet égard, l’une des principales difficultés a été d’améliorer la communication entre les bureaux extérieurs et le siège et entre chacun des bureaux. C’est en février 2015 que les chefs des bureaux extérieurs se sont réunis pour la première fois à Genève. Les chefs des bureaux se sont réunis à de nombreuses reprises avec les secteurs et les unités de l’OMPI afin de renforcer le dialogue et la coopération internes. Ces réunions ont également permis d’inclure les chefs des bureaux extérieurs dans le processus d’établissement du programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2016‑2017. Il est prévu d’organiser régulièrement des réunions, selon que de besoin, probablement deux fois par an, à Genève (y compris une fois durant les assemblées).
6. Des vidéoconférences ont également été organisées tous les deux mois entre les chefs et les collègues au siège afin de renforcer le dialogue, la communication et la cohérence. Ces vidéoconférences ont débuté en mars 2015 et, depuis, 11 conférences de ce type se sont tenues (à noter que, compte tenu des différents fuseaux horaires, le Bureau de l’OMPI en Chine, le Bureau de l’OMPI au Japon et le Bureau de l’OMPI à Singapour sont convoqués ensemble et le Bureau de l’OMPI au Brésil et le Bureau de l’OMPI en Russie sont convoqués séparément).
7. Toujours en vue de renforcer la communication interne et d’assurer l’échange d’informations, un rapport de synthèse est établi tous les deux mois par les bureaux extérieurs à l’intention des collègues de l’Organisation. Ce rapport présente des informations sur les principaux faits nouveaux survenus en rapport avec la propriété intellectuelle dans le pays ou la région hôte, sur les principaux événements organisés par les bureaux extérieurs ou auxquels ces derniers ont assisté, sur les réunions qui se sont tenues entre les représentants des bureaux extérieurs et des hauts fonctionnaires ou des parties prenantes et sur les événements importants à venir. Ce qui ressort clairement de ces rapports est le nombre considérable d’activités entreprises par les bureaux extérieurs et leur contribution très importante aux résultats obtenus par l’Organisation. Jusqu’à présent, deux rapports ont été publiés pour les périodes mars‑avril et mai‑juin. Ces rapports sont reproduits à l’annexe du présent document.
8. En termes de communication externe, il est clair que les bureaux extérieurs peuvent contribuer dans une large mesure à la création d’une interface dynamique entre l’OMPI, ses États membres et les parties prenantes. Pour obtenir rapidement des progrès dans ce domaine, une initiative a été lancée en avril afin de réorganiser les pages Web des bureaux extérieurs. Cette initiative visait à harmoniser le contenu des pages Web tout en conservant les spécificités de chaque bureau. Au terme d’efforts intenses et dans un laps de temps très court, les pages Web ont été mises en ligne en mai 2015. Autre point important : il a fallu s’assurer que les nouvelles pages Web répondent mieux aux besoins des utilisateurs et des parties prenantes au niveau local. Par conséquent, ces pages Web ont été traduites dans les langues locales : la page Web du Bureau de l’OMPI au Japon est en japonais; la page Web du Bureau de l’OMPI en Chine est en chinois; la page Web du Bureau de l’OMPI en Russie est en russe; et la page Web du Bureau de l’OMPI au Brésil, actuellement en espagnol, sera bientôt disponible en portugais.
9. Assurer une interface informatique homogène et sécurisée entre les bureaux extérieurs et le siège est un élément essentiel sur lequel s’appuient les efforts déployés pour assurer l’intégration et renforcer la cohérence. Pour ce faire, le projet Global Office Architecture a été lancé au début de l’année. Ce projet vise à fournir aux bureaux extérieurs un accès sécurisé aux systèmes administratifs d’entreprise hébergés au siège, tout en leur offrant un service centralisé et cohérent. Il est géré de près par un comité qui s’est réuni quatre fois depuis le mois d’avril. Il avance selon le budget et l’échéancier prévus. Il est prévu que les cinq offices soient opérationnels d’ici à la fin de l’année.
10. La sécurité et la sûreté des membres du personnel de l’OMPI restent une des premières préoccupations de l’Organisation, de même que la sécurisation et la protection des biens de l’Organisation. Afin d’examiner les arrangements en matière de sécurité et la sûreté, d’assurer la conformité des bureaux extérieurs en ce qui concerne le système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et l’intégration des bureaux extérieurs dans ce système, des audits de sécurité et de sûreté ont été effectués dans chaque bureau extérieur. Ces audits ont donné lieu à des recommandations qui sont suivies et appliquées attentivement. Outre le fait qu’ils constituent un outil efficace de gestion des risques, ces audits et les recommandations de suivi qui en découlent ont également permis d’accroître la résilience des bureaux extérieurs.
11. En ce qui concerne les ressources humaines, partant de l’expérience acquise au sein de l’Organisation et d’autres organismes des Nations Unies, il est reconnu que la mobilité du personnel peut être à la fois un moyen de perfectionnement professionnel et de promotion, mais également un défi. Pour rendre les bureaux extérieurs plus attrayants, un nouvel article du Statut du personnel sur les augmentations spéciales de traitement a été soumis au Comité de coordination pour approbation en octobre 2015. Si ces augmentations étaient approuvées, elles constitueraient une incitation financière à court terme qui favoriserait la mobilité vers les bureaux extérieurs des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur réaffectés hors siège à un poste de même grade. Ces augmentations devraient être suivies au début de 2016 de directives qui donneront une vue d’ensemble des mécanismes et des incitations prévus pour encourager la mobilité du personnel vers les bureaux extérieurs. Il convient de noter également que les bureaux extérieurs sont désormais pleinement pris en considération dans la planification des effectifs de l’Organisation. Il en va de même pour la formation, qui est dispensée de différentes manières sur la base d’une évaluation des besoins.

## V. CONCLUSION

1. L’OMPI possède un réseau limité de bureaux extérieurs créé ces 10 dernières années. Durant cette période, les bureaux ont été intégrés dans le cadre des résultats de l’Organisation et ont contribué à ce que l’Organisation obtienne les résultats escomptés et atteigne ses objectifs stratégiques. Cela a été accompli avec des ressources relativement limitées. Qui plus est, le budget proposé pour les bureaux extérieurs dans le programme et budget proposé pour l’exercice biennal 2016‑2017 représente à peine 1% du budget total de l’Organisation.
2. À mesure que le réseau de bureaux extérieurs de l’OMPI s’élargit, il est de plus en plus évident que l’un des principaux défis que le Secrétariat doit relever est d’assurer la pleine intégration de ces bureaux dans les travaux et le mandat de l’OMPI et d’accroître leur cohérence. À cette fin, le Secrétariat a lancé de nombreuses initiatives pour assurer que les bureaux extérieurs forment de véritables extensions de l’OMPI sur le terrain et contribuent le plus possible à atteindre les objectifs de l’Organisation définis par les États membres. Par la suite, ces initiatives devraient être considérées comme le point de départ d’un processus visant à assurer en continu que les bureaux extérieurs de l’OMPI sont des entités rentables qui apportent une valeur ajoutée dans le cadre de l’exécution du mandat de l’Organisation.

[Les annexes suivent]

## Rapport bimensuel des bureaux extérieurs de l’OMPI : mars – avril 2015

## A. Principaux faits nouveaux

#### Célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle

1. Les bureaux extérieurs ont participé et ont contribué aux événements célébrant la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et mettant l’accent sur l’OMPI et sur sa mission.
2. En Chine, le Bureau de l’OMPI a organisé, en collaboration avec l’Administration nationale du droit d’auteur en Chine, un séminaire sous forme de table ronde sur la protection du droit d’auteur des œuvres musicales, qui introduisait parfaitement la Journée mondiale de la propriété intellectuelle et qui a rencontré un grand succès auprès du secteur de la musique en Chine. Dans le même ordre d’idée, le Bureau de l’OMPI en Chine a cofinancé (de nouveau avec l’Administration nationale du droit d’auteur en Chine) des entretiens avec 10 grands musiciens chinois (dont le célèbre pianiste Lang Lang). Il convient aussi de signaler que ce bureau a été invité à participer à l’édition 2015 de la table ronde sur les droits de propriété intellectuelle de l’Ambassadeur des États‑Unis d’Amérique dont le thème était “le droit d’auteur dans la communauté numérique mondiale” et faisait également écho au thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.
3. En Fédération de Russie, le Bureau de l’OMPI a soutenu les événements organisés dans neuf districts fédéraux à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, notamment des conférences, des tables rondes, des séminaires, des concours et des expositions. À ces occasions, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation des jeunes à la propriété intellectuelle et sur le développement de leur esprit d’invention et de leur créativité. Le Forum international sur la propriété intellectuelle au XXIe siècle, qui s’est tenu en avril à Moscou, a été le point culminant des activités organisées conjointement par le Bureau de l’OMPI en Russie, la Chambre du commerce et de l’industrie de la Fédération de Russie, le Parlement et plusieurs organes gouvernementaux et a attiré plus de 2000 participants. Une grande conférence – La propriété intellectuelle : le potentiel d’innovation de la Russie – a également été donnée en avril 2015 par ROSPATENT s’inscrivant aussi dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.
4. Le Bureau de l’OMPI à Singapour a participé à un événement organisé localement en l’honneur de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle au cours duquel les principales parties prenantes de l’écosystème singapourien de propriété intellectuelle ont été remerciées.
5. Au Japon, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle est très peu connue étant donné que le 18 avril est fêté comme Hatsumeinohi (journée de l’invention). Le Bureau de l’OMPI au Japon a publié des articles et a contacté des organisations clés dans le domaine de la propriété intellectuelle au Japon (l’Institut japonais de l’invention et de l’innovation, l’Institut japonais de promotion de l’invention et de l’innovation et l’Association japonaise des conseils en brevets) afin qu’une plus grande attention soit accordée à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

## B. Principaux événements

#### Services de l’OMPI

1. Au cours de la période considérée, les bureaux extérieurs ont déployé d’importants efforts pour promouvoir les services de l’OMPI. Le Bureau de l’OMPI en Russie a participé au dix‑huitième Salon international des inventions et technologies d’innovations Archimède et à la Conférence scientifique et pratique Archimède qui se sont tenus à Moscou en avril 2015 et a tiré profit de cette exposition annuelle des inventeurs bien établie pour promouvoir les services de l’OMPI auprès du grand public en Russie. Pendant ce temps, le Bureau de l’OMPI à Singapour a organisé une conférence destinée aux étudiants de maîtrise de l’Université nationale de Singapour, a accueilli des universitaires thaïlandais, spécialistes de la gestion de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie, en voyage d’étude et a pris la parole à la conférence annuelle de l’Association de la propriété intellectuelle de l’ASEAN, événements au cours desquels les services de l’OMPI ont fait l’objet de promotion.
2. En ce qui concerne plus particulièrement le PCT, en mars 2015, le Bureau de l’OMPI à Singapour a organisé une formation sous‑régionale sur le système du PCT et sur l’ePCT destinée au personnel chargé des brevets dans les offices de propriété intellectuelle de l’ASEAN, qui a été accueillie avec satisfaction. L’Office des brevets du Japon en collaboration avec la Fédération japonaise des associations du barreau et le Réseau japonais des conseils en propriété intellectuelle a tenu un colloque international pour commémorer le dixième anniversaire de la haute cour japonaise de propriété intellectuelle. Cet événement était important compte tenu du caractère fondamental de ce maillon du système des brevets au Japon.
3. Pour ce qui est du système de Madrid, au cours de la période considérée, le Bureau de l’OMPI au Japon a été actif dans la promotion de Madrid auprès de propriétaires de marques, grâce à des réunions bilatérales avec certaines des plus grandes entreprises du pays. En avril 2015, le Bureau de l’OMPI à Singapour a fait la promotion du système de Madrid lors de la formation de base sur le Protocole de Madrid dispensée aux examinateurs de marques et aux agents administratifs des offices de propriété intellectuelle de l’ASEAN. Cette activité a été organisée par l’AECSP avec le soutien de l’ECAP III et témoigne de la coopération très constructive mise en place entre le Bureau de l’OMPI à Singapour et ces mécanismes.
4. Quant aux dessins et modèles industriels, en avril 2015, le Bureau de l’OMPI à Singapour a organisé en République démocratique populaire lao, de nouveau en collaboration avec l’ECAP III, un séminaire national sur les marques et les dessins et modèles industriels afin de promouvoir les avantages du système de La Haye. En mars, le bureau a participé à un séminaire national sur La Haye organisé par le Département de la propriété intellectuelle en vue de mieux faire connaître le système aux entreprises.
5. En mars 2015, à l’occasion d’une conférence de l’Université nationale de Singapour sur les indications géographiques, le Bureau de l’OMPI à Singapour a présenté le nouvel Acte de l’Arrangement de Lisbonne.

#### Droit d’auteur

1. Eu égard à la promotion des traités sur le droit d’auteur, en avril 2015, le Bureau de l’OMPI à Singapour a coorganisé le plus grand événement jamais organisé dans le cadre du mémorandum d’accord OMPI‑Singapour : l’atelier régional de l’OMPI sur les possibilités et les enjeux liés à la mise en œuvre des traités de Beijing et de Marrakech. Cet événement a rassemblé 26 États membres venant d’Asie et du Pacifique et plus de 60 délégués, conférenciers et observateurs. Étant donné que plusieurs pays ont demandé une assistance en matière de législation et d’infrastructure, cet atelier devrait contribuer à réunir les 12 et 24 signatures encore requises pour les traités de Marrakech et de Beijing, respectivement. Le Bureau de l’OMPI à Singapour devrait aider activement la Division du droit d’auteur à cet égard.
2. Le Bureau de l’OMPI en Chine a également participé aux efforts de promotion des traités de Beijing et de Marrakech, présentant ce sujet à la Conférence chinoise annuelle de 2015 sur le droit d’auteur, qui s’est tenue à Beijing.
3. En avril 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine a participé à une mission conjointe et à une réunion subséquente visant à ce que l’Étude sur les incidences du renforcement de la protection du droit d’auteur sur l’industrie de la porcelaine à Dehua (Chine) soit menée à bien (Programme de Dehua). Il s’agit de l’un des deux projets de recherche pilotes, cofinancés par l’Administration nationale du droit d’auteur de la Chine et l’OMPI, menés il y a quelques années en Chine au niveau local dans le domaine du droit d’auteur. Il s’agit là un bon exemple d’une activité qui a été relancée grâce à la présence d’un bureau extérieur.
4. En avril 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine, en collaboration avec la Société chinoise de la propriété intellectuelle, a organisé à Beijing un atelier sur la protection de la propriété intellectuelle et le développement de l’Internet. Cette activité a rencontré un franc succès et viendra alimenter un “forum sur la propriété intellectuelle” qu’il a été proposé de tenir en marge de la session de 2015 de l’Administration chinoise sur le cyberespace à l’occasion de la Conférence mondiale sur l’Internet qui se tiendra en octobre en Chine.

#### Écosystèmes de l’innovation

1. En avril 2015, le Bureau de l’OMPI en Russie a participé au Tour de Skolkovo pour les jeunes entreprises à Vladivostok et s’est exprimé à cette occasion. Ce tour est un projet de la Fondation Skolkovo visant à promouvoir les projets novateurs prometteurs et à soutenir les jeunes chercheurs et entrepreneurs dans la création d’entreprises reposant sur les technologies de pointe, ainsi qu’à les aider à renforcer leurs connaissances en matière de propriété intellectuelle et à les encourager à gérer efficacement leurs actifs de propriété intellectuelle en utilisant le système international de propriété intellectuelle. Ce tour passera par 10 villes de la Fédération de Russie ainsi que par le Kazakhstan et le Belarus et pourrait, par conséquent, permettre au Bureau de l’OMPI en Russie d’atteindre des entreprises aux quatre coins du pays.

#### Bases de données de l’OMPI

1. En mars 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon a organisé une session spéciale sur PATENTSCOPE et sur le registre des brevets avec 10 des deux cents membres de l’Association de l’industrie pharmaceutique de Tokyo.

#### Respect de la propriété intellectuelle

1. En avril 2015, le Bureau de l’OMPI à Singapour a prononcé un discours liminaire à une conférence organisée à Singapour intitulée “Le défi posé par le commerce illicite : partage de bonnes pratiques, approche juridique et autres”, un événement Interpol/Eurocham. Cela a permis au bureau de faire passer au secteur privé (principalement des propriétaires de marque) et aux représentants gouvernementaux un message sur l’application des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

#### Arbitrage et médiation

1. En avril 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine a participé à une série de tables rondes sur l’arbitrage, la médiation et les procédures judiciaires coorganisée par IP Key (représentant le programme de coopération Union européenne‑Chine sur la propriété intellectuelle) et l’Université Tongji de Shanghai. Le Bureau de l’OMPI en Chine a également tiré profit de sa présentation en avril au forum du tribunal chinois de la propriété intellectuelle de Beijing, pour faire mieux connaître les services d’arbitrage et de médiation de l’OMPI.

#### ASEAN

1. Le Bureau de l’OMPI à Singapour a continué d’approfondir et de renforcer sa coopération avec l’ASEAN en mettant en place le groupe informel d’assistance technique en matière de propriété intellectuelle de l’ASEAN, à Jakarta, en février 2015. Ce groupe constitue un excellent mécanisme pour associer tous les acteurs clés de l’ASEAN et garantir la cohérence et les résultats des activités du programme de l’OMPI dans la région. En avril 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine a participé à un atelier de formation sur la propriété intellectuelle, organisé à Shanghai par l’Office d’État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine destiné aux spécialistes de la propriété intellectuelle de l’ASEAN. Cet atelier a permis au Bureau de l’OMPI en Chine de rappeler à l’ASEAN la valeur et les avantages des services de l’OMPI.

#### Engagement avec d’autres acteurs

1. Au cours de la période considérée, un vif intérêt pour le Bureau de l’OMPI en Chine a été constaté par des États membres et des organisations non gouvernementales participantes. Les délégations de l’Office de la propriété intellectuelle et de l’ambassade du Royaume‑Uni ainsi que de l’Institut fédéral de la propriété intellectuelle et de l’ambassade de Suisse ont été reçues, de même que l’Ambassadeur de Malte. Le rôle du Bureau de l’OMPI en Chine et les possibilités de coopération ont suscité un intérêt considérable. En outre, des représentants de la Fédération internationale des pôles commerciaux (une organisation internationale novatrice agissant sous l’égide de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)), de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) (son représentant en Chine) et de Motion Picture Association ont été reçus.
2. En mars, le Bureau de l’OMPI à Singapour a reçu la visite de l’équipe chargée de l’évaluation de l’Organisation météorologique mondiale (OMM) en vue de l’établissement d’un bureau régional pour l’ASEAN. L’OMM envisage d’ouvrir un bureau régional à Singapour. Le Bureau de l’OMPI à Singapour a également pris la parole devant la Haute Commission du Royaume‑Uni, à l’occasion de la semaine de l’innovation, de même que le directeur de l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni. Cela a offert une nouvelle occasion de faire connaître les services de l’OMPI.
3. En avril 2015, le Bureau de l’OMPI au Brésil a assisté à la Commission économique Chine‑Brésil, qui s’est intéressée aux aspects économiques et commerciaux de cette relation bilatérale importante. Cela a permis à ce bureau de présenter un aperçu de son travail et d’aborder la possibilité d’organiser avec la participation du Gouvernement chinois et d’entreprises chinoises un événement conjoint qui se tiendrait au Brésil et qui mettrait l’accent sur le système de Madrid.
4. En mars 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon a rencontré des représentants des ambassades de l’Azerbaïdjan, de l’Allemagne et de l’Italie pour discuter de nouvelles études de cas IP Advantage, destinées à mieux faire comprendre comment la propriété intellectuelle est créée et protégée et comment son exploitation efficace peut contribuer au développement.

#### Cours d’été

1. En mars, le Bureau de l’OMPI à Singapour a contribué à un cours d’été OMPI‑Inde dispensé au nom de l’Académie de l’OMPI, et a donné toute une série de conférences dans le cadre de cette formation.

## C. Principaux événements à venir

## Bureau de l’OMPI en Chine

* Cours d’été OMPI‑Chine sur la propriété intellectuelle (4 – 15 mai 2015) organisé par l’Académie de l’OMPI en coopération avec l’Université de sciences politiques et de droit de Chine de l’Est (ECUPL), à Shanghai. En sus de la venue de collègues du siège, le Bureau de l’OMPI en Chine est invité à présenter un exposé sur l’évolution récente de la protection des dessins et modèles.
* Atelier sur les services d’arbitrage et de médiation (14 mai 2015) coorganisé par l’Office de propriété intellectuelle de Beijing et le Centre d’arbitrage de l’OMPI avec le soutien du Bureau de l’OMPI en Chine.

## Bureau de l’OMPI à Singapour

* Conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle à Singapour en août 2015. Cette conférence, qui se tiendra à Singapour, sera la deuxième réunion des directeurs d’offices de l’Asie du Sud et de l’ASEAN, organisée sous les auspices de l’OMPI, après la première réunion à Tokyo en juin 2015.
* Semaine de la propriété intellectuelle à Singapour (24 – 28 août 2015) y compris le Forum mondial sur la propriété intellectuelle et les récompenses OMPI‑IPOS.
* Le Bureau de l’OMPI à Singapour fera un exposé lors de la formation sous‑régionale sur le Protocole de Madrid destinée aux conseils en propriété intellectuelle et aux examinateurs de marques des offices de propriété intellectuelle de l’ASEAN (12 – 14 mai 2015) à Manille.
* Le directeur du Bureau de l’OMPI à Singapour représentera le Directeur général au Forum international des femmes inventeurs organisé par l’OMPI, le KIPO et la KWIA à Séoul (15 mai 2015).
* Cours d’été OMPI‑Singapour (18 – 29 mai 2015).
* Le Bureau de l’OMPI à Singapour participera à un événement à Rangoun
(20 – 21 mai 2015) destiné aux entreprises, aux conseils en propriété intellectuelle et aux fonctionnaires nationaux afin de sensibiliser les PME aux marques et au système de Madrid (ECAP III).
* Le Bureau de l’OMPI à Singapour participera à une formation régionale avancée sur les opérations du système de Madrid destinée aux examinateurs et aux futurs examinateurs, qui se tiendra à Siem Reap (Cambodge) (27 – 29 mai 2015).

## BUREAU DE L’OMPI EN RUSSIE

* Le Bureau de l’OMPI en Russie participera à un séminaire consacré au PCT à Novossibirsk (26 – 27 mai 2015).
* Le Bureau de l’OMPI en Russie participera au cinquième forum juridique international à Saint‑Pétersbourg (27 – 30 mai 2015).

## Bureau de l’OMPI au Japon

* Le Bureau de l’OMPI au Japon assistera à la quatrième Conférence et Colloque des offices de propriété intellectuelle de l’ASEAN (25 – 26 mai 2015) à Nara et assurera la promotion des activités du bureau relevant du fonds fiduciaire du Japon dont bénéficient les pays de l’ASEAN.
* Le Bureau de l’OMPI au Japon organisera une série de séminaires sur le système du PCT (Osaka 13 mai; Tokyo 15 mai; Nagoya 18 mai 2015) en collaboration avec l’Association japonaise des conseils en brevets et la Division juridique du PCT. Les séminaires auront pour but de présenter les derniers faits nouveaux concernant le PCT et de promouvoir le système ePCT.
* Le Bureau de l’OMPI au Japon réalisera des visites promotionnelles auprès de 10 utilisateurs du système de Madrid afin de faire connaître les derniers développements, notamment les services en ligne de l’OMPI et de susciter un plus grand intérêt pour le système.
* La Conférence réunissant les directeurs d’offices de propriété intellectuelle se tiendra à Tokyo (29 – 30 juin 2015) et sera un point culminant des activités du Bureau au mois de mai. En raison d’une augmentation de la charge de travail, le Bureau de l’OMPI au Japon prévoit de s’assurer les services d’agents temporaires pour un mois.

[L’annexe II suit]

## Rapport bimestriel sur les bureaux extérieurs de l’OMPI : mai – juin 2015

## A. Principaux faits nouveaux

#### Coopération régionale

1. La période considérée a clairement été marquée par la coopération en matière de propriété intellectuelle dans la région Asie et Pacifique, qui était déjà étroite et se renforce encore. Une réunion tenue le 25 mai 2015 à Nara (Japon) a rassemblé les responsables des offices des pays de l’ASEAN, mettant en évidence l’approfondissement de la coopération entre le Japon et les États membres de l’association. La réunion a abouti à plusieurs résultats concrets : le Japon a accepté de commencer à partager des données sur les brevets, les marques et les dessins et modèles avec Singapour et les Philippines; l’Office des brevets du Japon (JPO) et la Thaïlande ont signé un mémorandum d’accord traitant de la coopération dans des domaines tels que l’échange de connaissances spécialisées, l’accès réciproque à l’information sur les actifs de propriété industrielle, la modernisation des systèmes d’information et de communication et la standardisation des procédures d’inspection et d’enregistrement; et le JPO et l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHL) ont signé un mémorandum d’accord portant sur les programmes de renforcement des capacités à l’intention des examinateurs de brevets, les échanges entre examinateurs de brevets sur les nouvelles technologies, les visites d’étude, la commercialisation de la propriété intellectuelle, les liens avec les milieux universitaires, l’application des droits, l’arbitrage et le règlement des litiges, l’enseignement de la propriété intellectuelle et l’échange de données relatives à la propriété intellectuelle.
2. Par ailleurs, la Chine intensifie ses activités dans la région, comme l’illustre le mémorandum d’accord signé pendant la période considérée entre l’Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) et l’Administration d’État pour l’industrie et le commerce de la Chine. Ce mémorandum concernait la coopération en matière de marques (renforcement des échanges sur l’enregistrement des marques, les pratiques d’examen, la protection et l’application des droits; activités de renforcement des capacités, telles que des formations sur l’examen des marques; et procédures de règlement des litiges).

#### Propriété industrielle et services

### a) Brevets et système du PCT

1. S’agissant de la loi chinoise sur les brevets, la période consacrée aux observations du public s’est achevée pendant la période considérée. Il convient de rappeler que, selon cette loi, la durée de la protection des dessins et modèles industriels est maintenant conforme à l’Arrangement de La Haye. Le département juridique du SIPO étudie actuellement les commentaires reçus.

### b) Dessins et modèles industriels et système de La Haye

1. L’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye est officiellement entré en vigueur au Japon le 13 mai 2015. Le Bureau de l’OMPI au Japon a commencé à recevoir des questions sur le fonctionnement pratique du système de La Haye (11 en mai et 14 en juin), nécessitant des consultations avec le siège. Le nombre de questions posées devrait augmenter pendant la période à venir.

#### Culture et industries de la création

1. À la suite de l’atelier régional tenu en avril à Singapour afin de promouvoir les traités de Marrakech et de Beijing, le Bureau de l’OMPI à Singapour a engagé un processus actif de suivi axé sur les pays (Bhoutan, Tonga et Nioué) qui ont participé à l’atelier et ont fait part de leur intention d’adhérer à l’un des traités ou aux deux, ou de les ratifier. Les demandes d’assistance qui en découlent sont traitées en étroite coordination avec la Division du droit d’auteur.
2. La Société du droit d’auteur de la Chine a indiqué que la deuxième édition d’une exposition de produits et d’un salon du livre destinés à promouvoir le droit d’auteur et la créativité en Asie du Nord‑Est, tenue à Qingdao en mai 2015, avait réuni de nombreux participants (90 000). En particulier, des transactions commerciales d’une valeur de plus de 2 milliards de yuan avaient été conclues à cette occasion, dont 1,5 milliard de yuan pouvaient être attribués au droit d’auteur.

#### Respect de la propriété intellectuelle

1. En mai 2015, l’IPOPHL a signé avec l’Association internationale pour les marques (INTA) un accord visant à renforcer leur coopération, notamment dans le domaine de la protection et de l’application des droits de propriété intellectuelle. Il convient de noter que l’IPOPHL est actuellement l’office responsable des mesures d’application des droits au sein du Groupe de travail de l’ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle.
2. C’est également en mai 2015 qu’ont pris effet les amendements apportés à la loi antipiratage russe (loi fédérale portant modification de certains actes juridiques de la Fédération de Russie relatifs à la protection des droits de propriété intellectuelle dans les réseaux d’information et de communication). La loi prévoit un mécanisme spécial permettant aux titulaires de droits de porter plainte devant le tribunal de la ville de Moscou et de demander le retrait par injonction d’œuvres portant atteinte à leurs droits publiées en ligne. Avant l’amendement, la loi ne visait que les œuvres cinématographiques. À la demande des professionnels du secteur, elle a été amendée et son champ d’application élargi pour inclure toutes les œuvres protégées par le droit d’auteur (à l’exclusion des œuvres photographiques).

#### Plates‑formes

1. Les efforts fournis par le Bureau de l’OMPI en Chine pour renforcer la participation de partenaires chinois à WIPO GREEN ont porté leurs fruits. Le 13 mai 2015, des fonctionnaires du bureau ont visité le centre chinois pour l’échange de technologie (China Technology Exchange ou CTEX)[[1]](#footnote-2), et le président du CTEX (M. Guo Shugui) a exprimé sa volonté que le centre rejoigne le réseau WIPO GREEN en tant que partenaire. C’est une décision importante dans la mesure où le CTEX est la seule institution nationale dédiée aux services d’innovation et d’échange de technologie. La direction du centre s’est dite prête à promouvoir les services de l’OMPI auprès de ses entreprises membres.

#### Coopération au sein du système des Nations Unies

1. Le Bureau de l’OMPI au Brésil a progressé dans le cadre du projet qu’il met au point avec l’équipe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Brésil, visant à créer un programme de formation pour les négociateurs d’accords en matière de développement. Le projet est mené en coordination avec l’Agence brésilienne pour l’innovation et prévoit le transfert de près de 150 000 dollars É.‑U. du PNUD à l’Organisation. La réception, pendant la période considérée, de la première version de la proposition de projet a marqué une étape importante, et le Bureau de l’OMPI au Brésil pense être en mesure d’envoyer une proposition finale au siège en juillet 2015.

## B. Principaux événements

#### Services fournis par l’OMPI

1. Pendant la période considérée, les bureaux extérieurs ont axé leurs efforts sur la promotion des services de l’Organisation en nouant le dialogue avec différentes parties prenantes dans le cadre d’instances diverses. À cette fin, le Bureau de l’OMPI à Singapour a participé, aux Philippines, à la réunion de l’Association de coopération économique Asie‑Pacifique (APEC) pour un partenariat politique en matière de science, de technologie et d’innovation. En outre, les représentants du Bureau de l’OMPI en Fédération de Russie ont pris la parole à la deuxième conférence des spécialistes de la propriété intellectuelle de l’entreprise d’État Rosatom (du 3 au 5 juin 2015), où ils ont expliqué le rôle, la mission, les services et les bases de données de l’Organisation à une centaine d’employés de l’Agence fédérale russe de l’énergie atomique travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle. De son côté, le Bureau de l’OMPI en Chine a participé au *Cours annuel de formation sur les Nations Unies* (organisé par l’Association de la Chine pour les Nations Unies) à Guilin, dans la province de Guangxi, saisissant l’occasion pour décrire le rôle de l’OMPI et promouvoir ses services auprès de 200 étudiants de tout le pays. En mai 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon a pris part au *Colloque 2015 des offices de propriété intellectuelle de l’ASEAN*, où il a distribué mille dépliants sur ses activités, les services de l’Organisation et WIPO GREEN aux nombreux participants présents originaires du Japon et de l’ASEAN.
2. Concernant en particulier le PCT, le Bureau de l’OMPI en Fédération de Russie a appuyé l’organisation d’un séminaire sur le PCT à Novossibirsk (26 et 27 mai 2015) ainsi que d’un séminaire itinérant sur le même thème à Tyumen et Khanty‑Mansyisk (16 et 18 juin 2015), qui ont rassemblé respectivement 75 et 65 participants. En coopération avec l’Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI) et l’Institut national de la propriété industrielle du Brésil (INPI), le Bureau de l’OMPI au Brésil a organisé un événement sur le PCT, auquel ont participé 40 représentants des secteurs public et privé. Par ailleurs, le Bureau de l’OMPI au Japon a contribué à l’organisation de plusieurs activités de promotion du PCT. Ces activités, organisées tous les ans par l’Association japonaise des conseils en brevets (JPAA), visent à fournir des informations à jour sur le système du PCT; elles se sont tenues cette année à Osaka, Tokyo et Nagoya (respectivement les 13, 15 et 18 mai 2015). Les fonctionnaires du bureau ont saisi l’occasion offerte par ces réunions, qui ont rassemblé de nombreux participants (243), pour engager un dialogue avec des cabinets de conseils en brevets, le secteur privé et les milieux universitaires.
3. Dans le domaine des marques, le Bureau de l’OMPI à Singapour a apporté son concours et participé à des événements organisés par l’AECSP[[2]](#footnote-3) afin de promouvoir le système de Madrid. En mai, un séminaire de sensibilisation aux marques et au Protocole de Madrid à l’intention des fonctionnaires, conseils en propriété intellectuelle, PME et autres entreprises s’est tenu à Yangon (Myanmar). Le même mois, une formation sous‑régionale sur le Protocole de Madrid a été organisée à Manille pour les conseils en propriété intellectuelle et les examinateurs de marques des offices de propriété intellectuelle des pays de l’ASEAN. Ces différents événements mettent en avant la coopération étroite que le Bureau de l’OMPI à Singapour a établie avec l’AECSP. Dans le même temps, le consultant financé par le Secteur des marques et des dessins et modèles et basé au Bureau de l’OMPI au Japon a visité 16 entreprises, dont des grandes firmes comme Toshiba, Toray et Daikin, pour présenter les dernières nouveautés du système de Madrid et promouvoir son utilisation. Dans ce contexte, il convient de noter que les statistiques du Bureau de l’OMPI au Japon font état d’une forte augmentation du nombre de demandes déposées selon le système de Madrid pendant la période de janvier à mai 2015, soit une hausse de 114% par rapport à la même période de l’année précédente. On peut considérer que les efforts de promotion soutenus et ciblés déployés par l’OMPI et son Bureau au Japon ont contribué à cette évolution positive. De fait, des “champions” du système de Madrid ont été recensés parmi les entreprises et ont suscité un effet d’entraînement, encourageant les autres sociétés à accroître progressivement leurs dépôts selon ce système.
4. Une autre priorité pendant la période considérée a été la promotion du système de La Haye. Le Bureau de l’OMPI en Chine a participé au Sommet de Yangzhou du Forum mondial de l’écoconception, tenu le 20 mai 2015 dans la province de Jiangsu, profitant de cette occasion pour faire connaître le système de La Haye et WIPO GREEN. Au Japon, Mme Wang, vice‑directrice générale du Secteur des marques et des dessins et modèles, a fait une intervention à un colloque sur le système de La Haye organisé par le JPO, où le Bureau de l’OMPI au Japon a animé un stand et distribué des brochures d’information aux participants. Le Secteur des marques et des dessins et modèles et le Bureau de l’OMPI au Japon envisagent de renforcer encore leur coopération, l’objectif étant de tirer parti de la situation géographique et des connaissances locales du bureau pour améliorer les activités de promotion futures.

#### Droit d’auteur

1. Le Bureau de l’OMPI en Chine a organisé, en coopération avec l’Administration nationale du droit d’auteur de la Chine (NCAC), une table ronde de haut niveau sur l’importance culturelle et économique du cinéma et le rôle du droit d’auteur (15 et 16 juin 2015). La réunion a rassemblé un large éventail de parties prenantes internationales et locales : on a dénombré plus de 150 participants, dont des représentants du Bahreïn, de la Colombie, du Ghana, du Japon, de la Malaisie, de la République de Corée, de Sri Lanka, de la Thaïlande et du Viet Nam. Étaient aussi présents des intervenants de l’Office de la propriété intellectuelle du Royaume‑Uni, de l’Office des brevets et des marques des États‑Unis d’Amérique (USPTO), de la Motion Picture Association et de la Confédération internationale des sociétés d’auteurs et compositeurs (CISAC), ainsi que des représentants des autorités locales, des milieux académiques et de l’industrie cinématographique. La table ronde a permis la tenue de riches débats sur l’importance, tant culturelle qu’économique, de la protection du droit d’auteur pour le développement de l’industrie cinématographique, et sur les défis et les possibilités de ce secteur en termes de protection du droit d’auteur.

#### Écosystèmes de l’innovation

1. Le Bureau de l’OMPI en Fédération de Russie, en particulier, a continué de soutenir le développement de l’écosystème local de l’innovation. Il a organisé les 20 et 21 mai 2015, avec ROSPATENT et l’Université technique d’État du Daghestan à Makhachkala, un *Séminaire sur les politiques en matière de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche* visant à examiner des questions pratiques liées à l’élaboration et à la mise en œuvre de politiques de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche, et à renforcer les capacités de ces établissements pour qu’ils mettent au point leurs propres politiques en la matière, sur la base de la “politique modèle de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche” élaborée par l’OMPI. Le séminaire était remarquable en ce qu’il a rassemblé des représentants d’universités, d’instituts de recherche, du secteur privé, d’autorités locales chargées des sciences et de l’innovation et de chambres de commerce et d’industrie des régions voisines (République tchétchène, République d’Ingouchie, République de Kabardino‑Balkarie et région d’Astrakhan). Il s’agit ainsi du premier événement organisé par l’OMPI dans le district fédéral du Nord‑Caucase de la Fédération de Russie, et un bon exemple du fait que la création du Bureau de l’OMPI dans ce pays a permis d’accroître la portée d’action de l’Organisation.
2. Faisant suite aux activités décrites dans le rapport relatif à la période précédente
(mars – avril 2015), le Bureau de l’OMPI en Fédération de Russie s’est associé aux secteurs des questions mondiales, des marques et des dessins et modèles et des brevets et de la technologie pour représenter l’Organisation à la troisième édition du *Village des jeunes entreprises de Skolkovo*, événement qui s’est tenu les 2 et 3 juin 2015 au Centre de l’innovation de Skolkovo à Moscou. Le Village est un festival en plein air comprenant des exposés, des débats, des expositions par les entreprises et des séances de promotion de projets en vue de rapprocher investisseurs et innovateurs. L’édition de cette année a été inaugurée par M. Arkady Dvorkovich, vice‑premier ministre de la Fédération de Russie, et aurait attiré quelque 10 000 participants. Les fonctionnaires de l’OMPI ont saisi cette occasion pour donner plusieurs présentations sur l’Organisation, son mandat et ses services. Il était satisfaisant de constater que, aux heures de pointe, le Centre de la propriété intellectuelle (où l’OMPI était installée) atteignait pratiquement sa capacité maximale de 75 visiteurs.
3. En coopération avec l’Institut national de la propriété intellectuelle du Pérou (INPI) et l’Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle (INDECOPI), le Bureau de l’OMPI au Brésil a organisé le deuxième *Atelier régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie* à Lima (Pérou), les 7 et 8 mai 2015. Y ont participé 50 représentants du Brésil, du Costa Rica, de la République dominicaine, de l’Équateur, du Mexique et du Pérou, employés pour la plupart par des bureaux de transfert de technologie relevant d’instituts de recherche, de cabinets juridiques ou des pouvoirs publics. Les participants à l’atelier ont tenu des discussions fructueuses sur la formulation de politiques en matière d’innovation et les stratégies institutionnelles favorisant la protection de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, et ont bénéficié d’une formation pratique sur les accords de transfert de technologie et les méthodes d’évaluation de la propriété intellectuelle.

#### Arbitrage et médiation

1. Le Bureau de l’OMPI en Chine a saisi l’occasion de la venue en Chine de M. De Castro Llamas, vice‑directeur du Centre d’arbitrage et de médiation, pour organiser un atelier à Beijing (le 14 mai 2015) au cours duquel M. De Castro Llamas a présenté les services d’arbitrage et de médiation de l’OMPI à différentes parties prenantes, notamment l’Association de Beijing pour la protection des droits de propriété intellectuelle, des cabinets d’avocats renommés et des mandataires en propriété intellectuelle. Ce bureau a en outre facilité la participation de M. De Castro Llamas aux travaux menés par les autorités locales, y compris l’office de propriété intellectuelle.

#### À l’échelle régionale

1. Le Bureau de l’OMPI à Singapour a pris part à la table ronde sur le thème “Intégration économique régionale en Asie : commerce, propriété intellectuelle et géopolitique” (le 26 juin 2015), organisée par le Allied Research Center for Intellectual Assets and Law in Asia de l’Université de gestion de Singapour et le centre d’études juridiques asiatiques de la faculté de droit de l’Université nationale de Singapour. Parallèlement, le Bureau de l’OMPI au Japon a contribué à l’organisation de la Conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle (HIPOC) qui s’est tenue au Japon (du 29 au 30 juin 2015) et, comme indiqué précédemment, a assisté à la réunion des directeurs d’office de propriété intellectuelle des États membres de l’ASEAN qui a eu lieu à Nara le 25 mai 2015. Le Bureau de l’OMPI au Japon prend part, sur certains points, à la mise en œuvre du plan d’action 2014‑2015 des offices de propriété intellectuelle des États membres de l’ASEAN et de l’Office des brevets du Japon qui a été examiné lors de cette réunion (par exemple le rapport d’étude de cas intitulé “Histoires de réussite en matière de propriété intellectuelle dans la région de l’ASEAN”). Au cours de la réunion tenue à Nara, le Bureau de l’OMPI au Japon est intervenu au sujet des activités menées par le bureau et de leurs retombées dans les pays membres de l’ASEAN.

#### Cours d’été

1. Le Bureau de l’OMPI en Chine a aidé l’Académie à organiser le cours d’été OMPI‑Chine sur la propriété intellectuelle, qui s’est tenu à Shanghai (4 – 15 mai 2015) avec la coopération de l’Université de sciences politiques et de droit de Chine orientale. Il est à noter que le maire adjoint de Shanghai a pris la parole pendant ce cours, qui a attiré un grand nombre de participants (62 participants, y compris de nombreuses personnes venant de toute l’Asie et d’Afrique) et a été couvert par les médias locaux. Le Bureau de l’OMPI à Singapour a également apporté un appui dans le cadre du cours d’été OMPI‑Singapour dispensé du 18 au 29 mai 2015, en présentant des exposés et en organisant une visite du bureau pour les participants.

#### Médias

1. Le Bureau de l’OMPI à Singapour a participé à une conférence organisée par la Corporation de la propriété intellectuelle de Malaisie (MyIPO) sur la propriété intellectuelle et les médias, qui s’est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) le 8 juin 2015. Quelque 15 journalistes ont participé à cette manifestation qui s’apparentait, sur la forme, à une conférence de presse. Il s’agissait d’un moyen très innovant de traiter un sujet relatif à la propriété intellectuelle qui n’est pas souvent abordé de manière directe.

## C. Réunions avec des fonctionnaires de haut rang ou des parties prenantes

## Bureau de l’OMPI à Singapour

* Le 6 juin 2015, M. Croze (Bureau de l’OMPI à Singapour) a rencontré M. Tan, directeur général de l’Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS), pour discuter des activités de coopération entre l’OMPI et l’IPOS.

## Bureau de l’OMPI en Chine

* Les 18 et 19 juin 2015, Messieurs Chen et Lu (Bureau de l’OMPI en Chine) ont accompagné Mme Wang, vice‑directrice générale du secteur des marques et des dessins et modèles, lors d’une réunion avec M. Shen Changyu, commissaire de l’Office d’État de la propriété intellectuelle (SIPO), M. Zhang Mao, ministre, Administration d’État pour l’industrie et le commerce (SAIC), M. Yan Xiaohong, vice‑ministre, Administration nationale du droit d’auteur de la Chine, M. Li Baodong, vice‑ministre des affaires étrangères, M. Sui Zhenjiang, maire adjoint de Beijing, et Mme Zhao Wen, maire adjointe de Shanghai. Au cours de cette réunion, toute une série de sujets d’intérêt commun ont été examinés, y compris les activités de coopération futures avec le Bureau de l’OMPI en Chine.
* Aux mois de mai et juin 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine (par l’intermédiaire de Mme Deng) s’est entretenu de questions relatives à la promotion des traités de Beijing et de Marrakech avec M. Yu Cike, directeur général du bureau du droit d’auteur de l’Administration nationale du droit d’auteur de la République populaire de Chine (NCAC).
* En mai et juin 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine (par l’intermédiaire de Mme Zhang) s’est réuni avec M. Xu Ruibiao, directeur général de l’Office chinois des marques, M. Wang Peizhang, secrétaire général nouvellement élu de l’Association chinoise pour les marques, et des fonctionnaires du Département de la coopération internationale de l’Administration d’État pour l’industrie et le commerce (SAIC), afin de débattre de la promotion du système de Madrid, de l’échange de données et de la préparation d’un atelier consacré à la promotion du système de Madrid prévu au mois de juillet.
* Le Bureau de l’OMPI en Chine a participé à une réunion du Groupe de la communication des Nations Unies en Chine tenue le 13 mai 2015, à une réunion de l’équipe de pays des Nations Unies (bureau du coordonnateur résident des Nations Unies en Chine) le 25 mai, et à une séance d’information avec M. Li Yong, directeur général de l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) le 17 juin 2015. Les discussions ont porté sur une stratégie de communication conjointe, un site Web consacré à l’ONU en Chine et la mise à jour d’une brochure connexe, et les célébrations du soixante‑dixième anniversaire des Nations Unies. Le Bureau de l’OMPI en Chine a également été invité à transmettre des contributions à l’équipe de pays des Nations Unies en Chine au sujet du plan‑cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) pour la période 2016‑2020.

## Bureau de l’OMPI au Japon

* Le 12 juin 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon a rencontré M. Ito, commissaire de l’Office des brevets du Japon (JPO), à son bureau et s’est entretenu avec lui de la conférence HIPOC à venir au cours de laquelle il prononcerait une déclaration liminaire et présenterait un exposé.
* Le 17 juin 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon s’est réuni avec M. Endo, vice‑président du service de la gestion juridique des marques de la société Kao au sujet de la conférence HIPOC.
* Le 9 juin 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon a rencontré M. Aoki, président de Seiwa Patent & Law, l’un des plus grands cabinets de conseils en brevets du Japon, au sujet d’un stage de l’OMPI.
* Le 25 mai 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon s’est entretenu par téléconférence avec Mme Hayashi (de Cannon), directrice du groupe d’études de La Haye de l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), au sujet de la promotion du système de La Haye.

## Bureau de l’OMPI en Russie

* Le 3 juin 2015, le Bureau de l’OMPI en Russie (par l’intermédiaire de M. Svantner) a participé à une réunion du conseil d’administration de la Fondation Skolkovo, présidée par le premier ministre, M. Dmitry Medvedev. M. Svanter s’est exprimé au sujet de la mission et du mandat du Bureau de l’OMPI en Russie, de la coopération avec la Fondation Skolkovo et du futur transfert du bureau dans les locaux du Centre d’innovation de Skolkovo. M. Medvedev a déclaré pleinement soutenir la poursuite de la coopération entre le Gouvernement de la Fédération de Russie et l’OMPI.
* Le 1er juin 2015, Messieurs Svantner et Albegonov du Bureau de l’OMPI en Russie ont rencontré M. Victor Kosourov, premier vice‑président du comité de la science, de l’éducation et de la culture du Conseil de la Fédération (Chambre haute du Parlement). M. Kosourov a communiqué des informations sur une réunion du Conseil de la Fédération, présidé par Mme Valentina Matvienko, sur la propriété intellectuelle tenue récemment. La réunion était consacrée au projet de document de fond sur la stratégie de la Fédération de Russie en matière de propriété intellectuelle. Ce projet de document sera finalisé d’ici la fin du mois de juillet et sera soumis au Gouvernement. M. Svantner s’est déclaré prêt à apporter une assistance au nom de l’OMPI, à la demande du Conseil de la Fédération, dans le cadre de l’élaboration de cette stratégie.
* Le 5 juin 2015, Messieurs Svantner et Albegonov (Bureau de l’OMPI en Russie) se sont réunis avec Mme Liubov Kiriy, directrice générale par intérim de l’Office des brevets et des marques de la Fédération de Russie (ROSPATENT), afin de discuter de la contribution de l’OMPI à la dix‑neuvième Conférence scientifique et pratique de ROSPATENT consacrée au soixantième anniversaire de l’office (les 23 et 24 septembre 2015).

## D. Événements importants à venir

## Bureau de l’OMPI en Chine

* En juillet 2015, à l’occasion du premier anniversaire du Bureau de l’OMPI en Chine, le bureau organisera, en collaboration avec la Division des communications, un atelier destiné aux médias chinois dans le but de faire mieux connaître l’OMPI et son bureau en Chine.
* En juillet 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine organisera, en coopération avec l’Université Renmin, un séminaire national de formation sur le système de Madrid à l’intention des conseils en marques chinois.
* En juillet 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine organisera, en collaboration avec le siège et l’Office d’État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), des séminaires itinérants en vue de promouvoir le système de La Haye.
* En août 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine organisera un séminaire à Xinjiang sur la promotion du système de Madrid.
* Au mois d’août 2015, le Bureau de l’OMPI en Chine participera également au sommet de 2015 des 500 plus grandes entreprises chinoises.

## Bureau de l’OMPI à Singapour

* M. Francis Gurry, Directeur général de l’OMPI, participera à la première journée (le 25 août 2015) du Forum mondial sur la propriété intellectuelle (placé sous le thème “Passé simple, présent continu… futur parfait”) dans le cadre de la Semaine de la propriété intellectuelle (IPWeek@SG) : il interviendra pendant la première séance plénière au sujet de l’évolution de l’architecture du système mondial de la propriété intellectuelle et des tensions qui existent entre le principe de la territorialité des droits de propriété intellectuelle et la portée mondiale de l’exploitation de la propriété intellectuelle, et remettra deux prix de l’OMPI.
* Une conférence des directeurs d’offices de propriété intellectuelle (HIPOC II) se tiendra le 24 août 2015 à Singapour.

## Bureau de l’OMPI en Russie

* Le cours d’été OMPI‑Russie sur la propriété intellectuelle sera dispensé à Saint‑Pétersbourg du 6 au 17 juillet 2015.
* Le cinquante‑cinquième anniversaire de l’Institut fédéral de la propriété industrielle (organe subsidiaire du ROSPATENT menant tous les travaux liés à l’examen des demandes) sera célébré le 22 juillet 2015.

## Bureau de l’OMPI au Japon

* Promotion du PCT dans les universités. Le Bureau de l’OMPI au Japon et la Division juridique du PCT présenteront conjointement des exposés dans le cadre de séminaires organisés par le réseau universitaire pour l’innovation et le transfert de technologie, qui se tiendront à Kitakyushu, Sapporo et Tokyo (Japon) les 7, 9 et 14 juillet 2015 respectivement. Ces séminaires annuels, qui ont pour objet de présenter des informations actualisées sur la base de données PATENTSCOPE et sur le système du PCT, sont principalement destinés aux personnes chargées des questions de propriété intellectuelle dans les universités.
* Promotion de la base de données PATENTSCOPE auprès de l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA). Le Bureau de l’OMPI au Japon présentera un exposé pendant un séminaire organisé par la JIPA qui se tiendra à Kaga (Japon) le 18 juillet 2015. L’objet de ce séminaire est de faire mieux connaître la base de données PATENTSCOPE ainsi que d’autres bases de données de l’OMPI auprès des personnes chargées des questions relatives aux bases de données en matière de propriété intellectuelle dans des entreprises japonaises.
* Visioconférence sur la promotion du système de La Haye. En septembre 2015, le Bureau de l’OMPI au Japon et le Service d’enregistrement de La Haye tiendront une réunion par visioconférence dont le but sera de promouvoir le système de La Haye au Japon. Le public cible sera constitué des membres du groupe d’études de La Haye de l’Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA) et, au cours de la réunion, les intervenants s’emploieront à répondre aux questions concrètes des professionnels du dépôt de dessins et modèles industriels.
* Visites et publication concernant la promotion du système de La Haye. Cet automne, le Bureau de l’OMPI au Japon rencontrera certains des plus grands utilisateurs actuels ainsi que des utilisateurs potentiels du système de La Haye au Japon en vue d’expliquer les avantages offerts par ce système, de présenter des fonctionnalités telles que le système de dépôt électronique, et de s’entretenir avec eux de leurs questions et préoccupations. Les résultats de ces entretiens seront reproduits dans une nouvelle publication.

## Bureau de l’OMPI au Brésil

* Parmi les nombreuses activités qui seront organisées par le Bureau de l’OMPI au Brésil au cours du second semestre 2015, il est intéressant de relever : le trente‑deuxième atelier régional à l’intention des offices de propriété intellectuelle des pays d’Amérique latine, auquel participeront 18 fonctionnaires de 18 pays de la région Amérique latine; l’atelier régional sur l’analyse des brevets; la huitième réunion universitaire sur la propriété intellectuelle, l’innovation et le développement (ENAPID); et le deuxième atelier consacré à la recherche sur les nouvelles technologies; en plus de deux conférences internationales, la première sur les indications géographiques et la seconde sur les dessins et modèles industriels.

[Fin de l’annexe II et du document]

1. Le CTEX, seule organisation/association nationale se consacrant aux services liés à l’échange de technologie et à l’innovation, est agréé par le Conseil des affaires d’État du Gouvernement central de la République populaire de Chine. [↑](#footnote-ref-2)
2. Programme de coopération et de soutien économiques de l’AANZFTA. [↑](#footnote-ref-3)